**Match Racing**

# GUIDE POUR L’AVIS DE COURSE

*Ce guide fournit le libellé recommandé pour un avis de course (AdC) et est conforme à l’annexe J des Règles de Course à la Voile (RCV). Les principes sur lesquels l’avis de course devrait être fondé sont les suivants :*

1. *L’AC doit inclure les informations dont un concurrent aura besoin pour décider de participer à l’événement.*
2. *L’AC doit inclure toutes les informations dont un concurrent aura besoin avant l’événement pour s‘y préparer.*
3. *L’AC ne doit pas modifier les règles de course, sauf lorsque cela est clairement souhaitable. Lorsqu’il le fait, il doit respecter la règle 85.1 en se référant spécifiquement à la règle modifiée et en indiquant la modification.*
4. *L’AC ne doit pas répéter ou reformuler les règles de course.*
5. *L’AC doit, dans la mesure du possible, utiliser les mots ou les phrases des règles de course.*
6. *Des annexes peuvent être utilisées pour des sujets supplémentaires, tels que les prescriptions nationales applicables en anglais lorsque des inscriptions d’étrangers sont attendues.*
7. *Les recommandations sur l’hébergement, les festivités, etc., ne doivent pas être incluses dans l’AC, mais peuvent être distribuées avec l’AC*

*Les références aux règles dans l’avis de course utilisent RCV, AC et IC pour indiquer la source de la règle. « RCV n° » est une règle dans les Règles de Course à la Voile. « AC n° » est une règle dans l’avis de course, et « IC n° » est une règle dans les instructions de course.*

*J1.1 exige que certains paragraphes soient inclus dans chaque AC. Ils sont marqués d’un astérisque (\*). Ensuite, passez en revue les règles J1.2 et J1.3 pour décider lesquels de ces paragraphes sont également appropriés. Sélectionnez l’option choisie si un choix ou une option est indiqué entre* [crochets]. *Les instructions qui s’appliquent à la formulation suggérée sont indiquées en italique. Suivez les instructions en italique pour remplir les informations requises dans les espaces où <crochets italiques> apparaissent.*

*Après avoir inclus tous les paragraphes appropriés, numérotez-les dans l’ordre séquentiel. Assurez-vous que les numéros de règle sont corrects lorsqu’une règle fait référence à une autre règle.*

*<Nom de l’épreuve>*

*<Autorité Organisatrice>*

*<Dates>*

 *<Lieu> <Pays>*

**AVIS DE COURSE**

*Insérer le nom complet de l’épreuve, les dates comprenant le contrôle de l’équipement, la jauge d’épreuve ou la course d’entraînement, jusqu’à la dernière course ou la cérémonie de clôture, le nom de l’autorité organisatrice et la ville et le pays.*

Les abréviations suivantes s’appliquent à l’Avis de Course et aux Instructions de Course :

JI : Jury ou Jury International

AC : Avis de Course

AO : Autorité Organisatrice

RCV : Règles de Course à la Voile

IC : Instructions de Course

CC : Comité de Course

DT : Délégué Technique

[NP] : Un bateau ne peut pas réclamer conformément à l’AC 1.3

1. **REGLES**
	1. L’épreuve est régie par les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile* incluant l’Annexe C des RCV*.*

**1.2.** Les règles d'utilisation des bateaux et la liste d’équipement, détaillées et faisant partie des IC s'appliqueront et elles s'appliqueront également à tout entraînement et aux courses des partenaires. Les règles de classe ne s'appliqueront pas.

**1.3** La mention [NP] dans une règle de l’AC ou des IC signifie qu’un bateau ne peut réclamer contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Ceci modifie la RCV 60.1(a).*Placer* [NP] *au début de chaque règle à laquelle cela s’applique.*

**1.4** *Un certain nombre de paragraphes dans l’AC modifient une règle dans un autre document, par exemple les RCV ou les règles de classe. Il vaut mieux les placer dans le paragraphe concerné de l’AC. Cependant, si certains ne trouvent pas leur place, listez les ici.*

*La RCV 85.1 exige une référence spécifique à une règle modifiée. Le paragraphe de l’AC peut donc commencer par :* La RCV *<numéro>* est modifiée comme suit :*…..* *ou il peut se terminer par :* Ceci modifie la RCV *<numéro>. Il y a des exemples spécifiques dans ce guide. Regardez également les RCV 86 et 87 pour être sûr que le changement de règle est autorisé. Pour un changement de règle dans les RCV:*

*Option 1 :* La RCV *<numéro>* est modifiée comme suit : *<règle modifiée>*.

*Option 2 : <règle modifiée>* Ceci modifie la RCV *<numéro>.*

**1.5.** *Nécessaire uniquement si des modifications aux prescriptions sont nécessaires. Par défaut, les prescriptions de l’autorité nationale s’appliquent, mais elles peuvent être supprimées ou modifiées, sauf disposition contraire selon la RCV 88.2. Pour modifier les prescriptions d’une autorité nationale, utilisez l’une des méthodes suivantes :* [Les prescriptions suivantes de *<autorité nationale>* ne s’appliquent pas : *<liste>*.]

 [Les prescriptions de *<autorité nationale>* qui s’appliquent sont [citées ci-dessous][en Annexe *<. . .>* de l’AC].

 [Les prescriptions de *<autorité nationale>* ne s’appliquent pas.]

[Les prescriptions de *<autorité nationale>* qui s’appliquent sont rédigées en anglais [ci-dessous][en Annexe *<. . .>* de l’AC]. *Utiliser si approprié et uniquement si des inscriptions d’étrangers sont attendues, citer les prescriptions concernées en anglais. Inclure en tant qu’Annexe si nécessaire.*

 [La][Les prescription[s] *<numéro>* de *<autorité nationale>* [est][sont] modifiée[s] comme suit *<description de la (des) modification(s)>*] *Utiliser si approprié et uniquement conformément à toute prescription de l’autorité nationale à la RCV 88.2.*

**1.6** En cas de traduction de cet AC, le texte français prévaudra. *A utiliser en cas de besoin et si des inscriptions d’autres pays sont attendues.*

**1.7** L’épreuve [a demandé à être] [est] un grade World Sailing *<grade (WC/1/2/3/4/5)>*. La gradation est soumise à révision par World Sailing. Cette épreuve peut changer de grade s’il y a motif de le faire.

**1.8** *Ajouter si applicable :* Un Jury International sera désigné conformément à la RCV 91.B et à l’Annexe N. Le droit d’appel sera supprimé conformément à la RCV 70.5.

1. **INSTRUCTIONS DE COURSE**

Les IC seront disponibles après *<heure>* le *<date>* à *<lieu>*.

**3 COMMUNICATION**

**3.1**Les avis aux concurrents seront publiés sur le tableau officiel d’information en ligne <*URL*>. *A utiliser seulement s’il y a un tableau officiel d’information en ligne.*

Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau officiel d’information situé *<emplacement>*. *A utiliser seulement s’il y a un tableau officiel d’information matérialisé.*

**3.2** Les signaux faits à terre seront envoyés depuis *<description et emplacement>*.

**4 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION**

**4.1** *<Nombre*> barreurs seront invités.

<*critères* *d’invitation*>

 Les barreurs souhaitant recevoir une invitation peuvent enregistrer leur demande auprès de l’AO en *<détails de la demande d’invitation>*

**4.2** Seuls les barreurs invités par l’AO et qui ont confirmé l’acceptation de l’invitation tel que mentionné dans la lettre d’invitation seront admissibles à s’inscrire à l’épreuve. *La lettre d’invitation doit comprendre :*

*la façon d’accepter l’invitation (email etc.)*

 *la date d’acceptation de l’invitation*

 *la date de non-remboursement (espèces comprises ; et le formulation de l’AC 4.6 concernant le retrait de l’épreuve dans les deux mois.)*

**4.3** Tous les concurrents doivent satisfaire aux exigences d’admissibilité de la Règlementation 19.4 de World Sailing.

**4.4** Tous les concurrents doivent obtenir un identifiant « World Sailing ID », en s’inscrivant sur le site de World Sailing : www.sailing.org/sailor. Les barreurs devront communiquer leur identifiant World Sailing à l'OA au moment de l'inscription. *Il s’agit de l’actuelle page Web temporaire. Doit être vérifiée et peut avoir besoin d’être mise à jour.*

*Requis pour les événements gradés WS. L’AO est tenue d’envoyer les résultats de World Sailing avec l’identifiant WS des concurrents.*

**4.5** Les barreurs doivent remplir l’inscription, payer les droits [prévoir la caution pour dommage de *<montant et monnaie>*] *supprimer la référence à la caution si inutile* et doivent s’assurer de la pesée de l’équipage au complet, le tout avant *<date et heure>* sauf si prolongation par l’AO.

Pour être considéré comme inscrit à l’épreuve, un bateau doit avoir terminé toutes les démarches d’inscription et avoir payé tous les droits.

**4.6** Lorsqu’un skipper accepte une invitation et se rétracte plus tard dans les deux mois avant l’épreuve ou quitte l’épreuve avant la fin sans l’approbation écrite de l’AO, un score nul peut être appliqué (zéro point) par World Sailing à son classement pour cette épreuve. (Règlementation WS 27.2.2(d)).

**5 DOMMAGE / DEPOT DE GARANTIE**

**5.1** Chaque bateau fourni est assuré par l’OA pour l’assurance responsabilité civile avec une couverture minimale de *<montant en euros>* par incident.

**5.2** Chaque barreur est responsable des dommages ou des pertes sur son bateau, à moins que la responsabilité ne soit attribuée autrement par les umpires ou le JI. Le dépôt de garantie est la limite de responsabilité de chaque barreur pour chaque incident. Dans le cas où une déduction est faite sur le dépôt, le barreur sera tenu de remettre le dépôt à sa valeur d’origine pour continuer à participer à l’épreuve.

**5.3** L’AO remboursera tout dépôt de garantie restant dans les 10 jours suivant l’épreuve.

**6. EQUIPAGE (BARREUR INCLUS)**

**6.1** Le nombre d’équipiers (barreur inclus mais à l’exclusion des personnes embarquées par l’AO) sera de *<nombre>* . Tout équipier inscrit devra participer à toutes les courses.

**6.2** Après le signal d’avertissement d’un match, le barreur inscrit ne doit pas quitter la barre, sauf en cas d’urgence.

**6.3** Si le barreur inscrit ne peut continuer l'épreuve, le *<DT/JI/CC/AO>* pourra autoriser son remplacement par un membre de l'équipage originel.

**6.4** Si un membre de l'équipage inscrit ne peut continuer l'épreuve, le *< DT/JI/CC/AO>>* pourra autoriser son remplacement, définitif ou temporaire, ou toute autre solution.

**6.5** Le poids total de l'équipage y compris le barreur, au minimum en short et chemise, déterminé au moment de l’inscription ou tel qu’exigé par le CC, ne doit pas être supérieur à *<nombre>* kg.

*Pour les épreuves de Match Race féminin, la limite de poids doit être soit*

*(1) une limite maximale de poids total de l’équipage de « Y » (où Y = 68 kg x le nombre de membres d’équipage standard pour le bateau (X)). L’AO peut autoriser le bateau à courir avec X, X moins 1 ou X+1 membre d’équipage dans cette limite de poids total, ou*

*(2) une limite maximale de poids moyen de l’équipage de 68 kg.*

*Utilisez le nombre de membres d’équipage dans AC 6.1 pour calculer le poids de l’équipage*

**6.6** Le poids de l’équipage peut être vérifié pendant la régate. Lorsque le poids de l’équipage a été vérifié avant la course, à chaque nouvelle pesée, la limite de poids total est augmentée de 10 kg. Tout équipage dépassant cette limite augmentée ne sera pas pénalisé, mais il devra réduire son poids à la limite de poids augmentée avant de reprendre la course.

**6.7** L’OA peut placer une personne sur chaque bateau en tant qu’invité, caméraman ou umpire observateur.

**7. FORMAT DE L'EPREUVE**

**7.1** L’OA a l’intention de fournir *<nombre><bateaux/classe>* pour les courses de l’épreuve. Chaque bateau sera équipé des voiles suivantes : *<GV, Génois, foc, Spinnaker)>.*

* 1. Les bateaux seront attribués selon la décision du comité de course. L’intention du CC sera d’attribuer les bateaux par tirage au sort, soit quotidiennement, soit pour chaque round. Le CC peut également exiger que les bateaux soient échangés lors d’une phase éliminatoire.

**7.3** Les voiles à utiliser seront attribuées par le CC. Les concurrents peuvent être invités à échanger des voiles au cours d’une série pour satisfaire aux engagements de sponsoring.

* 1. Bien que toutes les mesures raisonnables soient prises pour égaliser les bateaux, les variations ne seront pas motif à réparation. Cela modifie la RCV 62.

**7.5** Le nombre de matches à courir chaque jour sera déterminé par le CC avec l’intention de donner le départ de chaque flight dès que possible après le flight précédent.

**7.6** *Choisir la description du parcours qui convient ou rédiger une brève description du parcours.*

[Le parcours sera au vent/sous le vent avec contournement à tribord, arrivée vent arrière.]

[Le parcours sera au vent/sous le vent avec des bords de dégagement facultatifs en cas de courant traversier, ce qui entraînera un contournement à bâbord ou à tribord et une arrivée vent arrière.]

**7.7** La zone de course prévue sera *<zone de course>* et est indiquée ci-dessous *<ajouter une capture d’écran de carte>*.

**7.8** (a) Les barreurs seront classés [dans un round robin] [et répartis en *<nombre>*> poules] en fonction [d’un tirage au sort] [des résultats de la compétition précédente] [de la liste du classement World Sailing 30 jours avant l’épreuve].

(b) Après la première phase, les dispositions suivantes s’appliqueront :

1. Les barreurs seront appairés en fonction de leur classement dans la première phase, le barreur le mieux classé étant appairé avec le plus bas et les autres barreurs appairés en conséquence, sauf si la phase spécifie un arrangement différent.
2. En référence à la RCV C4.1, le barreur le mieux classé de la première phase choisira son extrémité pour le premier match et les bateaux alterneront à chaque match impair.
3. Les équipages échangeront leurs bateaux après les matches impairs de la série, sauf accord contraire des deux barreurs.

(4) Les autres matches de la série ne seront pas courus dès lors que le premier barreur aura marqué les points requis pour cette phase.

**7.9** L’épreuve comprendra les phases suivantes :

a) Première phase – Round Robin(s)

1. Chaque poule / Tous les barreurs participeront à un round robin.
2. Chaque poule / Tous les barreurs effectueront un double / triple round robin.

(1) Chaque poule / Tous les barreurs effectueront un round robin continu jusqu’à *< date et heure>*.

1. Les [huit] [quatre] barreurs ayant obtenu le meilleur score [de chaque poule] se qualifient pour la phase suivante.

(b) Deuxième phase - Quarts de finale à élimination directe

1. Le premier barreur de chaque série à marquer au moins *< nombre>* points passe en demi-finales

(c) Troisième phase – cinquième à huitième place

1. Les quarts de finalistes perdants courent pour places de cinquième à huitième.
2. Dans chaque série, le premier barreur à marquer au moins un point sera le vainqueur.
3. Les deux vainqueurs de chaque série s’affronteront pour les places de cinquième et sixième.
4. Les deux perdants de chaque série s’affronteront pour les places de septième et huitième.

(d) Quatrième phase – demi-finales éliminatoires

1. Le barreur vainqueur de la phase une choisit son adversaire quand le CC le lui demande.

Les deux barreurs restants s’affronteront.

1. Le premier barreur de chaque série à marquer au moins *< nombre>* points monte en phase finale, les perdants continuent vers la phase de troisième et quatrième place.

(e) Cinquième phase – éliminatoires pour la troisième et quatrième place

1. Les demi-finalistes perdants courent pour déterminer les places de troisième et quatrième.
2. Le premier barreur à marquer au moins *< nombre>* points sera troisième et le perdant quatrième.

(f) Sixième phase – finale éliminatoires

1. Le premier barreur à marquer au moins *< nombre>* points sera premier, le barreur perdant sera deuxième.

**7.10** Le CC peut modifier le format, mettre fin à une phase ou à l’épreuve lorsque, à son avis, il n’est pas réaliste de tenter de courir le reste des matches dans les conditions existantes ou dans le temps imparti restant. Les phases initiales peuvent être supprimées en faveur des phases ultérieures

**8. PROGRAMME PREVISONNEL**

**8.1** *Supprimer / ajouter des items*

(a) Ouverture du secrétariat de course *<date et heure>*.

(b) Inscriptions de *<date et heures>*.à *<date et heure>*.

(c) Pesée des équipages de *<date et heures>*.à *<date et heure>*.

(d) Entraînement de *<date et heures>*.à *<date et heure>*.

(e) Premier briefing le *<date et heure>*.

(f) Première réunion avec les umpires *<à suivre le premier briefing>* ou *<date et heure>*.

(g) Cérémonie d'ouverture le *<date et heure>*.

(h) Jours de course du *<date de début à date de fin>*.

(i) Heure de la première course chaque jour à *<heure>*.

(j) L’heure du dernier signal d’attention le dernier jour de course sera *<heure>*.

(k) Conférence de presse quotidienne environ *<nombre de minutes>* après la dernière course du jour.

(l) Cérémonie de remise des prix le *<date et heure>*.

**8.2** *Supprimer / ajouter des items*

Sauf si excusé par l'AO, il est obligatoire d’assister :

(a) au premier briefing pour les barreurs.

(b) au briefing quotidien pour les barreurs.

(c) à la conférence de presse quotidienne, pour les barreurs naviguant ce jour.

(d) au dîner de l’épreuve, pour les barreurs.

(e) à la remise des prix pour les finalistes et leurs équipages.

**9. PUBLICITE**

**9.1**[NP] Les bateaux doivent afficher la publicité choisie et fournie par l’autorité organisatrice. *Voir le Code de Publicité World Sailing et le Règlement de Publicité de la FFVoile. Inclure d’autres informations applicables liées à la publicité.*

**10. [NP] CODE DE CONDUITE**

**10.1** Les concurrents et les accompagnateurs doivent se conformer aux demandes raisonnables des arbitres, y compris la participation à des cérémonies officielles, la coopération avec les sponsors, et devront se comporter de façon à ne pas porter tort au sport.

**10.2** Les concurrents et les accompagnateurs doivent [*gérer tout équipement*] [ou] [*placer la publicité fournie*] par l’autorité organisatrice avec soin, en bon marin, conformément aux instructions d’utilisation et sans gêner sa fonctionnalité.

**11** **[NP]** **ACCOMPAGNATEURS**

**11.1.** [Les bateaux accompagnateurs doivent ostensiblement arborer l’identification de l’équipe qu’ils accompagnent.]

 [L’AO fournira des bateaux depuis lesquels les entraîneurs peuvent suivre la course et communiquer avec leurs équipes entre les matches. Les bateaux accompagnateurs individuels ne seront pas autorisés.]

 [Aucun bateau accompagnateur ne sera autorisé].

**11.2** Les accompagnateurs devront rester à environ 100 m de la zone de course pendant que des bateaux sont en course, ou répondre aux demandes raisonnables des arbitres.

**11.3** L’AO *<fournira/ne fournira pas>* d’amarrage pour les bateaux accompagnateurs.

**11.4** [DP] [NP] Les bateaux accompagnateurs doivent avoir à bord :

* + Des gilets de sauvetage (mini 50N) portés en permanence par toutes les personnes à bord
	+ Une VHF
	+ Un couteau
	+ Une ancre et une ligne de mouillage adaptée
	+ Un bout de remorquage flottant de 10mm de diamètre et de 15m de long
	+ Un dispositif de coupe circuit en cas de chute qui doit être connecté au pilote tant que le moteur est en marche (en accord notamment avec la division 240).

Les pilotes des bateaux accompagnateurs doivent se conformer à toute demande des arbitres ou des représentants de l’autorité organisatrice, particulièrement celles concernant l’assistance.

Les bateaux accompagnateurs doivent respecter les règles de navigation en vigueur localement, en particulier le respect des limitations de vitesse dans les différentes zones.

**12 [NP] MEDIA, IMAGES et SON**

**12.1** Si l’OA l’exige:

(a) Le personnel et l’équipement de télévision fournis par l’AO doivent être à bord pendant la course.

(b) Les concurrents doivent porter les microphones fournis par l’AO pendant la course et être disponibles pour des interviews sur demande de l’AO ou du CC.

(c) Les barreurs inscrits doivent porter un équipement de communication fourni par l’AO qui permettra aux commentateurs de communiquer avec eux pendant la course.

**12.2** Les concurrents ne doivent pas interférer avec le fonctionnement normal de l’équipement audio-visuel fourni par l’OA.

**13 PROTECTION DES DONNEES**

*< exigence(s)> Indiquer toute exigence en matière de données nécessaire pour répondre à la législation sur la protection des données qui s’applique sur le lieu de l’épreuve.*

**14 ETABLISSEMENT DES RISQUES**

La RCV 3 stipule : « La décision d’un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l’équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d’autres bateaux, la perte d’équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. **Le risque permanent de blessure catastrophique, de mort par noyade, de traumatisme, d’hypothermie et autre est inhérent au sport de la voile.** *La juridiction de chaque lieu peut nécessiter une version différente ou modifiée de cet établissement des risques.*

**15 PRIX**

Les prix seront distribués comme suit : *<description>*. *Si des trophées perpétuels seront décernés, indiquez leurs noms complets.*

**16** **INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES**

Pour plus d’informations, contacter *<description>*. *Insérer les coordonnées nécessaires.*